

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 10 DECEMBRE 2021**

Le Vendredi 10 décembre 2021, à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de M. BERTOUT, Maire, en présence de :

Présents : MM. et MMES BERTOUT Dominique, VITTÉ Isabelle, GROLEZ Joël, WARLOP Françoise, CHOPIN Éric, PROVINCIAL Claudine, GETTVERT Patricia, TABARY Cédric, CLOQUET Jean-Michel, MORELLE Catherine, CAUCHOIS Germain, VENDEVILLE Lucy, LECOEVRE Laurence, CARPEZAT Manuel.

- Madame GETTVERT Patricia qui avait donné procuration à Madame VITTÉ Isabelle, est arrivée à 19 heures 13.

Absents mais représentés :

- Monsieur BARBET Jean-Claude ayant donné procuration à Madame PROVINCIAL Claudine
- Monsieur BRIOU Gilles ayant donné procuration à Monsieur CLOQUET Jean-Michel
- Monsieur VERMEULEN David ayant donné procuration à Monsieur BERTOUT Dominique
- Madame ROVER Karine ayant donné procuration à Monsieur CAUCHOIS Germain
- Madame PEREZ Gersande ayant donné procuration à Monsieur CHOPIN Eric

La délibération de principe sur la délégation de service public a été reportée au prochain conseil municipal.

1° NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame VITTÉ Isabelle est nommée secrétaire de séance

2° APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'Assemblée a approuvé, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2021 et a pris les décisions suivantes :

3° DÉLIBÉRATION N°2021-49 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE CERTAINES COMMISSIONS SUITE À LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, de modifier la composition des commissions pour tenir compte des demandes de Monsieur CARPEZAT Manuel pour intégrer les commissions suivantes :

- Finances
- Travaux et Sécurité
- Environnement et Cadre de Vie

4° DÉLIBÉRATION N°2021-50 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE CONCESSION SUITE À LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, de nommer Monsieur CARPEZAT Manuel, membre suppléant de la commission de Délégation de Service Public et de concession, à la place de Monsieur MORELLE Eric, démissionnaire.

5° DÉLIBÉRATION N°2021-51 : BUDGET COMMUNE - DÉCISIONS MODIFICATIVES DIVERSES

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, de modifier le budget communal comme suit :

Dépenses compte 4581 (dépenses à subdiviser par mandat) : + 105 311.55 €

Recettes compte 4582 (recettes à subdiviser par titres) : + 105 311.55 €

Dépenses compte 2041582 (Subventions d'équipements versées Autres Groupements) : + 17 046.79 €

Dépenses compte 2151 (Réseaux de voirie) : - 17 046.79 €

Dépenses compte 165 (Dépôts et Cautionnement) : + 2 600 €

Dépenses compte 21316 (Equipements du cimetière) : - 2 600 €

Dépenses compte 2031 (Frais d'études) : + 3 600 €

Dépenses compte 2051 (Concessions et droits similaires) : + 2 400 €

Dépenses compte 2151(Réseaux de voirie) : - 6 000 €

- Dépenses compte 6411 « Personnel Titulaire » : + 30 000 €

- Chapitre 022 (Dépenses imprévues) : - 30 000 €

6° DÉLIBÉRATION N°2021-52 : BUDGET COMMUNE – ADMISSIONS EN NON VALEURS BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver ces deux admissions en non-valeur sur le budget de la commune à l'article 6541 présentées précédemment pour un montant total de 297.70 €.

7° DÉLIBÉRATION N°2021-53 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE A TEMPS NON COMPLET SUR LA BASE DE 30 HEURES 30 PAR SEMAINE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- de supprimer ce poste d'adjoint technique à 30 heures 30 par semaine,

- de modifier le tableau des effectifs.

8° DÉLIBÉRATION N°2021-54 : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 1 HEURE 30 D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET PASSANT DE 27 HEURES A 28 HEURES 30 PAR SEMAINE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide, à compter du 1er janvier 2022, de modifier la durée hebdomadaire de ce poste d'adjoint technique pour l'augmenter d'1 heure 30 minutes, passant ainsi de 27 heures à 28 heures 30 par semaine.

9° DÉLIBÉRATION N°2021-55 : DÉCÈS D'UN AGENT COMMUNAL – INDEMNISATION DES CONGES NON PRIS ET REMISE GRACIEUSE SUR UNE PARTIE DU TRAITEMENT INDU DE NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, suite au décès de notre policier municipal, décide d'une part, de ne pas réclamer des indus sur la période du 25 au 30 novembre 2021, et d'autre part, l'indemnisation des deux jours de congés non pris.

10° DÉLIBÉRATION N°2021-56 : PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - VOLET PRÉVOYANCE – MANDAT ET ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre pas le Centre de Gestion du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésions fixées par celles-ci,
- de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance,
- de fixer le montant unitaire de participation de la commune par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit, à savoir 5.00 € brut par mois,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

11° DÉLIBÉRATION N°2021-57 : RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION DE LA PARTIE COMMERCIALE DE L'IMMEUBLE 5 RUE DE SAILLY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- de louer la partie commerciale de l'immeuble 05 rue de Sailly pour une nouvelle période de 9 ans, à compter du 01 Janvier 2022, à Mme PAMART Charlotte, moyennant un loyer mensuel de 341.11 €, avec un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer. Ce loyer sera révisé annuellement au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE au 2^{ème} trimestre de l'année en N-1.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

12° DÉLIBÉRATION N°2021-58 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER UNE OU PLUSIEURS CONVENTIONS POUR LES ANIMAUX ERRANTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la ou les conventions pour les animaux errants.

13° DÉLIBÉRATION N°2021-59 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- la réalisation des travaux de rénovation de la toiture de la salle des fêtes et du restaurant scolaire pour un montant estimé à 135 900 € Hors Taxes,
- d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – programmation 2022.

14° DÉLIBÉRATION N°2021-60 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA RÉNOVATION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE ET DU CHÉNEAU DE LA SALLE DU COMPLEXE SPORTIF « LA SENSÉE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- la réalisation des travaux de rénovation des panneaux translucides de la toiture et du chéneau de la salle des sports du complexe sportif « La Sensée » pour un montant estimé à 74 830 € Hors Taxes,
- d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – programmation 2022.

15° DÉLIBÉRATION N°2021-61 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ AU COMPLEXE SPORTIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- les travaux d'accessibilité du complexe sportif « La Sensée » pour un montant estimé à 145 138 € Hors Taxes.
- d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2022.
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de la mise aux normes et sécurisation des équipements publics – programmation 2022.

16° DÉLIBÉRATION N°2021-62 : FÊTE DE NOËL 2021 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ARTS ET EXPRESSIONS » POUR LES DÉCORATIONS DES VITRES ET DES PORTES EXTÉRIEURES DE LA MAIRIE AINSI QUE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention de 580 € à l'association « Arts et Expression ».

17° DÉLIBÉRATION N°2021-63 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ses dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Le marché relatif aux travaux de réfection de la toiture existante, isolation thermique des combles de l'école Marie Curie a été attribué à la société HECFEUILLE de GUESNAIN pour un montant hors taxes de 85 903.30 €.
- Le marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour la l'année 2022, pour la cantine scolaire, est attribué à la société LYS RESTAURATION de LYS LEZ LANNOY aux conditions suivantes, à savoir : 2.33 € TTC pour un repas enfant, et 3.03 € TTC pour un repas adulte.

Le Conseil Municipal a pris bonne note de ce compte rendu.

18° QUESTIONS DIVERSES :

- Courrier du Conseil Départemental du Pas-de-Calais en date du 11 novembre 2021 informant que la demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux de réfection des trottoirs , de mise en accessibilité de passages piétons et l'acquisition de deux radars pédagogiques , sera examinée pour la prochaine programmation en 2022.

- Information de la mairie de Gouy-Sous-Bellonne qui a transmis des demandes de subvention à l'agence de l'eau pour plusieurs communes : la commune de Corbehem pourrait prétendre à une subvention de 2 300 € pour l'achat de deux désherbeurs à chaleur pulsée.
- Information est donnée par la société VALECO du projet de l'implantation prochaine d'un parc éolien sur Brebières, notre commune se situant au sein du périmètre des 6 kilomètres autour de ce projet.
- Remerciements pour les subventions accordées à
 - l'association des parents et amis des enfants inadaptés d'Arras (APEI),
 - Groupe de secours catastrophe français.
- Date du prochain Conseil Municipal : plutôt fin janvier 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.



A CORBEHEM, le 17 décembre 2021

Le Maire,

Dominique BERTOUT.